

CERTIFICATION DES SPSTI

Ouverture d'une enquête terrain jusqu'au 15 mai 2023

Lors du webinaire du 7 avril dernier, la DGT a levé le voile sur le projet de référentiel de certification des SPSTI élaboré par le groupe de travail dédié, rassemblant les partenaires sociaux et l'État, avec le soutien technique de l'Afnor.

Ceci permettra d'étudier et de consolider l'ensemble des propositions et de donner du poids à l'expression collective.

Le diaporama de présentation générale de l'Afnor ainsi que le projet de référentiel sont à retrouver sur [Presanse.fr > Actualités > Certification des SPSTI](https://presanse.fr/actualites/certification-des-spsti) ■

Prochaines étapes pour la certification des SPSTI

A PARTIR DU 1ER MAI 2023 : LES SPSTI ONT 2 ANS POUR OBTENIR LA CERTIFICATION

PENDANT 6 MOIS/1 AN : ACCRÉDITATION DES ORGANISMES CERTIFICATEURS PAR LE COFRAC

A PARTIR DU 1^{ER} SEMESTRE 2024 : ÉCHÉANCE PRÉVISIONNELLE DES DÉPÔTS DE CANDIDATURE

JUSQU'AU 1ER MAI 2025 : AUDIT DE CERTIFICATION ET OBTENTION DE LA CERTIFICATION

afnor

SPSTI - MÊMOIRE DE PRÉSENTATION 7 AVRIL 2023

19

Dans les suites, une enquête terrain s'est ouverte la semaine du 10 avril et jusqu'au 15 mai 2023. Elle donne la possibilité aux parties prenantes d'exprimer leurs commentaires nécessairement accompagnés de propositions d'amélioration.

Présanse propose de mettre en forme une contribution collective en s'appuyant sur la commission "qualité/certification". Chaque association régionale est appelée à désigner au moins un participant à cette commission. Une réunion est prévue le 9 mai prochain.

Chaque Service est invité à faire remonter ses suggestions auprès de son représentant régional, ou à l'adresse dédiée : certification@presanse.fr

AFNOR SPEC 2217

[AVRIL 2023]

RÉFÉRENTIEL DE
CERTIFICATION DES
SERVICES DE PRÉVENTION
ET DE SANTÉ AU TRAVAIL
INTERENTREPRISES (SPSTI)

© AFNOR
www.afnor.org

afnor